

Bienvenue au Canada

\$ ARGENT ET FINANCES



À votre arrivée au Canada, vous pourriez avoir de nombreuses dépenses initiales à faire pour accéder à un logement, acheter des articles ménagers et commencer à planifier l'avenir.

DEVISE

La devise officielle du Canada est le dollar canadien, et elle comporte des billets et des pièces de monnaie (5 cents, 10 cents, 25 cents, 1 dollar, 2 dollars).

DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Lorsque vous commencez à vous établir au Canada, vos dépenses peuvent être différentes de celles auxquelles vous êtes habitué. Il importe d'établir un budget pour gérer vos revenus de façon à vivre selon vos moyens et à atteindre vos objectifs financiers.

SERVICES BANCAIRES

Une fois au Canada, ouvrez un compte bancaire le plus tôt possible. Il existe deux principaux types de comptes bancaires : chèque et épargne. Les cartes de débit vous permettent d'accéder à vos comptes et de faire des achats. Les banques offrent des services conçus spécialement pour les nouveaux arrivants dans de nombreuses langues, et bien souvent des escomptes.

CRÉDIT

Lorsque vous achetez à crédit, le prêteur (habituellement une banque ou une compagnie de carte de crédit) vous facture des frais d'intérêt. Le taux d'intérêt correspond à un pourcentage du montant total emprunté. Plus vous mettez du temps à rembourser une dette, plus vous payez de l'intérêt.

Les cartes de crédit vous permettent d'emprunter une somme maximale d'argent que vous devez rembourser. Elles sont un excellent moyen de commencer à établir un bon dossier de crédit (lequel fait état de vos prêts antérieurs, de votre cote de crédit et de vos paiements). Cependant, il importe de respecter votre budget (voir plus haut) et d'éviter de payer avec votre carte de crédit de grosses dépenses que vous ne pourrez rembourser à temps.



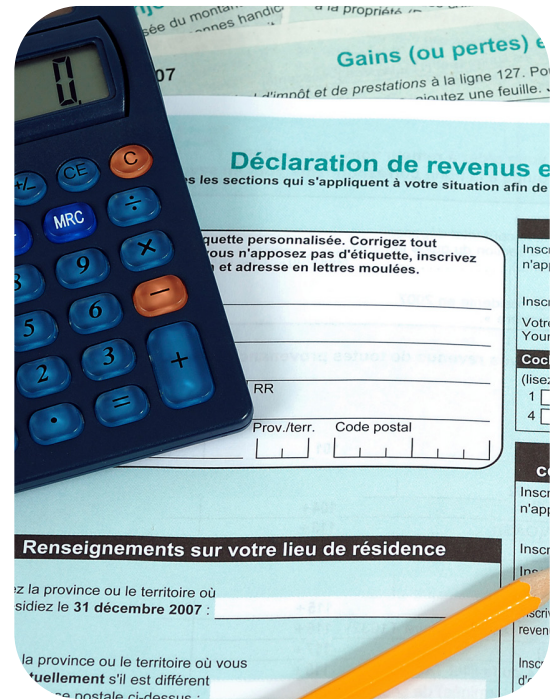
IMPÔT

Au Canada, les résidents paient de l'impôt pour financer des programmes gouvernementaux et des services publics, comme les soins de santé et l'éducation. Si vous êtes un résident du Canada, vous devez chaque année (habituellement avant le 30 avril) soumettre à l'Agence du revenu du Canada une déclaration de revenus. **Les déclarations de revenus doivent être produites même si vous n'avez pas eu de revenus cette année-là au Canada ou à l'extérieur du Canada.**

La production de vos déclarations de revenus pourrait vous donner droit à des prestations gouvernementales. Les travailleurs autonomes doivent eux aussi payer de l'impôt.

Pour la plupart des emplois, les employeurs perçoivent l'impôt en retirant une somme d'argent de votre chèque de paie. C'est ce qu'on appelle une retenue sur la paie.

Vous pouvez faire préparer votre déclaration de revenus sans frais en vous prévalant du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt. Pour en savoir plus, visitez le site de l'[Agence du revenu du Canada](#).



ENVOI D'ARGENT

Vous pouvez envoyer de l'argent dans votre pays d'origine par voie électronique ou au moyen d'un mandat de banque ou d'un mandat-poste. Le mandat international est accessible auprès d'une institution bancaire ou d'un bureau de poste, ou encore par l'entremise d'un tiers. Avant de recourir à ces services, communiquez avec un organisme de services aux nouveaux arrivants ou faites vos propres recherches, afin de vous assurer que vous utilisez un moyen sécuritaire de transférer de l'argent.

FRAUDE ET VOL D'IDENTITÉ

Bien des gens peuvent devenir la cible des fraudeurs et des voleurs d'identité. Notons, par exemple, les tentatives de voler des données de carte de crédit et les personnes qui imitent les services du gouvernement par téléphone et courriel pour essayer d'accéder à vos renseignements personnels et à vos données financières. Informez-vous auprès du [Centre antifraude du Canada](#).

PLANIFICATION FINANCIÈRE

Une fois installé au Canada, vous souhaitez peut-être planifier l'avenir de votre famille et investir pour l'avenir. Il existe, par exemple, des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE), des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et des comptes d'épargne libres d'impôt (CELI). Renseignez-vous auprès de votre conseiller en services bancaires.

RENSEIGNEMENTS



Pour en savoir plus sur l'argent et les finances, et visionner des vidéos, consultez le site canada.ca/nouveaux-arrivants-argent-et-finances.



Pour trouver des services d'établissement pour nouveaux arrivants dans votre région, consultez le site canada.ca/trouver-services-nouveaux-arrivants.

